



12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tel : 04 67 85 00 11
Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2023/43

Location et maintenance de photocopieurs multifonction : choix de l'entreprise

Le Maire de Cournonterral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023 n°D2023-66, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Considérant la nécessité de remplacer les photocopieurs dont le contrat arrive à échéance,

Considérant la consultation des entreprises lancée en date du 7 décembre 2023 pour la location et la maintenance de photocopieurs multifonctions dans le cadre d'une procédure adaptée définie à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres Adaptée qui s'est tenue le 22 décembre 2023,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, l'offre de la société Partenaire Bureautique SA - FAC SIMILE CANON, domiciliée 550 Rue Alfred Nobel – BP 69 – Le Millénaire – 34935 MONTPELLIER Cedex 9, s'est révélée être la mieux disante,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer et de signer le marché relatif à la location et la maintenance de photocopieurs multifonctions avec l'entreprise Partenaire Bureautique SA - FAC SIMILE CANON, 550 Rue Alfred Nobel – BP 69 – Le Millénaire – 34935 MONTPELLIER Cedex 9, pour un montant maximum de 60 000€ HT sur la durée totale du marché soit 4 ans, en application des éléments de prix définis dans les documents du marché.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 22 décembre 2023



Le Maire

William ARS